



du 6 mars 2008

Rebonds

Lettre à Guéant et à Yade

LE COLLECTIF IMMIGRATION FONCTIONS PUBLIQUES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

Récemment, par un de ces hasards dont l'actualité a le secret, le thème de la nationalité française - qui est rarement sous les feux de la rampe - a fait l'objet, à deux reprises successives, des manchettes de la presse écrite et des journaux télévisés. Ce fut d'abord, monsieur Guéant (secrétaire général de l'Élysée), à la suite de vos déclarations relatives à la nationalité de la nouvelle épouse du président de la République ; vous vous êtes, en effet, hasardé à déclarer que, du fait de son mariage, M^{me} Carla Bruni était automatiquement devenue française en sa qualité de ressortissante de l'Union européenne.

Depuis lors, l'état réel de notre droit a été plus ou moins bien recadré par la presse, mais cet épisode témoigne d'une méconnaissance profonde de votre part du droit de la nationalité et des dispositions du code civil qui le régissent. Cette ignorance nous paraît d'autant plus étonnante que vous étiez directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur - un certain Nicolas Sarkozy - à l'époque où a été adoptée la loi du 24 juillet 2006 modifiant le code des étrangers (Ceseda) et le code civil. Or cette troisième loi «Sarkozy» (en trois ans) a notamment durci, très fortement, les conditions exigées pour la souscription d'une déclaration de nationalité par mariage (voir en particulier le doublement de deux

à quatre ans du délai de vie commune des conjoints...).

Ce fut ensuite, madame Rama Yade (secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme), vos approximations devant les caméras du 20 heures de France 2, au sujet des modalités d'acquisition potentielle de la nationalité française par M^{me} Aayan Hirsi Ali, en vue de lui assurer une partie de la protection que requiert sa situation dramatique. Vous avez ainsi évoqué la possibilité d'acquisition par mariage - pour mieux l'écarter d'un éclat de rire - et avez alors, plus sérieusement, parlé de l'acquisition de la nationalité française par déclaration.

Dans la mesure où les médias n'ont pas, cette fois, apporté les rectifications appropriées, nous vous précisons que, en dehors des effets du mariage avec un(e) Français(e), l'acquisition de la nationalité par déclaration ne concerne que les personnes «nées en France» (droit du sol). En conséquence, l'octroi de la nationalité française à M^{me} Aayan Hirsi Ali ne pourra se faire que par le biais de la naturalisation par un décret du ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, «chargé des naturalisations».

Ministre encore chargé des naturalisations, devrions-nous plutôt écrire eu égard aux graves menaces qui pèsent sur les attributions actuellement dévolues à la sous-direction de

Le gouvernement projette sérieusement de confier aux préfetures la compétence d'accorder ou de refuser la nationalité française ! Ce serait dramatique quant à la neutralité du service public et l'égalité de traitement des demandeurs.

l'accès à la nationalité française (ce service ministériel centralise l'instruction de toutes les demandes de France et de Navarre et assure ainsi l'homogénéité des décisions prises). Il faut savoir en effet que dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) le gouvernement projette sérieusement de confier aux préfetures la compétence d'accorder ou de refuser la nationalité française ! Aux côtés des organisations syndicales et du personnel de la sous-direction de l'accès à la nationalité française, mobilisés depuis deux mois contre cette perspective, le collectif Immigration Fonctions publiques de la CGT dénonce donc, avec la plus grande fermeté, ce projet de déconcentration des décisions de naturalisation sur les préfetures, qui aurait des conséquences dramatiques pour la neutralité du service public et l'égalité de traitement des demandeurs de la nationalité française.

Madame la secrétaire d'Etat, monsieur le secrétaire général, nous osons espérer que vos récentes incursions médiatiques dans le domaine du droit de la nationalité, dont vous avez pu mesurer l'importance et la technicité, vous amèneront à intervenir auprès du reste du gouvernement et du président de la République pour qu'il soit définitivement mis fin à ce funeste projet.